

## 57. Le catalogue méthodique selon La Serna Santander

[Charles-Antoine de La Serna Santander]. *Extrait de l'instruction sur la manière d'inventorier et de conserver, dans toute l'étendue de la République, tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement proposée par la Commission temporaire des arts et adoptée par le Comité d'instruction publique de la Convention nationale.* – Bruxelles : Jean-Jacques Tutot, an III [1794-1795]. – 23, [1] p. (A<sup>8</sup> B<sup>4</sup>) ; in-8°.

Description ###

Provenance : ###

**Établissement** : BnF, 8-LJ1-135

Membre de la noblesse espagnole, Charles-Antoine de La Serna Santander (1752-1813) est venu s'installer dans les Pays-Bas autrichiens en 1772, à l'âge de 20 ans, et y a rejoint son oncle Simon de Santander († 1791), qui lui a transmis son amour immodéré pour les livres. Bibliophile passionné, bibliographe reconnu, La Serna est l'auteur de plusieurs ouvrages dont un *Mémoire historique* sur l'histoire de la Bibliothèque de Bourgogne, l'ancêtre de l'actuelle Bibliothèque royale de Belgique, ainsi qu'un *Dictionnaire bibliographique choisi du quinzième siècle*, salué par ses contemporains pour son érudition. Le souci pour la protection des œuvres d'art et des livres a tout naturellement poussé La Serna à se mettre au service de la *res publica* mise à mal par les insurrections populaires de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, peu de temps après la seconde invasion des Pays-Bas par la France en 1794, quand les autorités révolutionnaires ont réalisé qu'il était nécessaire de mettre un terme aux dilapidations de l'ancienne Bibliothèque Royale, il a accepté de devenir bibliothécaire-adjoint du reliquat de cette institution pluriséculaire, fondée en 1559.

Peu de temps après sa nomination, La Serna a fait paraître une version abrégée des instructions pour le catalogage des livres rédigées en 1791 par la Commission des Quatre-Nations, refontes de recommandations publiées l'année précédente. Cette commission avait été fondée par l'Assemblée constituante en novembre 1789 pour assurer la conservation des livres et des œuvres d'art en provenance des institutions religieuses supprimées dans la foulée de la Révolution. Ce document, rédigé en grande partie par l'ex-abbé Mercier de Saint-Léger (1734-1799) et distribué dans l'ensemble des districts, avait pour but d'uniformiser les normes de catalogage dans l'optique de produire une ambitieuse « Bibliographie universelle de la France ». Il était alors demandé aux conservateurs de dépôts de livres confisqués de procéder non seulement à un catalogue des ouvrages dont ils avaient la garde, mais également de réaliser un inventaire sur fiches et de les envoyer ensuite à Paris pour produire un catalogue général des livres nationaux. La méthode préconisait en premier lieu de concevoir ces fiches sur d'anciennes cartes à jouer. La description bibliographique de l'ouvrage, placée dans le corps central, devait reprendre le nom de l'auteur, le titre, le lieu et la date d'édition, le nom de l'imprimeur ou du libraire, le format ainsi que, sous forme abrégée, les particularités permettant de différencier l'exemplaire. La localisation du dépôt devait être mentionnée au bas de la fiche, à l'aide d'un sigle propre à chaque bibliothèque. Enfin, un espace était réservé au bas à gauche afin d'y percer un trou pour pouvoir y passer un fil et ainsi rassembler la totalité des fiches par ordre alphabétique. L'opération terminée, les paquets de fiches devaient être envoyés à Paris au Bureau de la Bibliographie. Des exemples et des reproductions de fiches accompagnaient le texte afin d'illustrer ces instructions.

Ces recommandations contenaient en outre un paragraphe consacré à la conservation des livres où figurent quelques conseils toujours d'actualité, tels que la nécessité de préserver les livres de l'humidité, d'espacer suffisamment les étagères pour laisser circuler l'air ou encore de dépoussiérer les ouvrages pour prévenir l'apparition d'insectes. Vœux pieux lorsque l'on sait quelle fut la situation sur le terrain. Combien de dépôts de livres ne furent pas exposés aux pires conditions (incendies, inondations, entassements de livres dans des locaux inadaptés et non sécurisés...) ?

Dans la note additionnelle qu'il intègre à la version abrégée de ces instructions, La Serna donne ses conseils pour faciliter la confection d'un catalogue méthodique des fonds de grandes bibliothèques. Ainsi, aux côtés des informations traditionnelles à intégrer sur les fiches, il invite le bibliographe à subdiviser le sommet de ces fiches en trois parties pour accueillir : le numéro de la fiche, la matière – théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres et histoire – et ses subdivisions ainsi que l'initiale de l'auteur. Cette méthode, La Serna s'en est servie pour rédiger, en l'an VII, le catalogue des collections dont il avait la charge à Bruxelles. Ce document est encore conservé à la Bibliothèque royale de Belgique, au sein de la Réserve précieuse, sous la dénomination de *Catalogue du fonds de la Ville de Bruxelles*.

Si la Révolution entraîna des très lourdes conséquences pour les bibliothèques d'Ancien Régime, elle aura toutefois été l'occasion de créer une opportunité unique pour donner une dynamique nouvelle aux réflexions bibliothéconomiques et ainsi préparer les grandes entreprises bibliographiques du XIX<sup>e</sup> siècle.

Renaud Adam

*Bibliographie* : Paul BERGMANS, « La Serna Santander (Charles-Antoine de) », dans *Biographie nationale [de Belgique]*, t. 11, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1890-1891, cols 383-386 ; Pierre RIBERETTE, *Les bibliothèques françaises pendant la Révolution (1789-1795)*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1970 ; ID., « De la Commission des monuments au Conseil de conservation », dans *Histoire de l'édition française*, t. 3, dir. Henri-Jean Martin *et al.*, Paris, Promodis, 1985, p. 29-41 ; Renaud ADAM, « Le rapport de Charles-Antoine de La Serna Santander (1752-1813) sur l'état de la Bibliothèque publique de Bruxelles en 1807 », *In Monte Artium. Journal of the Royal Library of Belgium*, vol. 5, 2012, p. 7-44.

*Pages à exposer* : p. 20-21

*Pages à reproduire* : p. 18-19